

11 décembre 2017

L'ESCLAVAGE MODERNE DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS DE LA MER; COMMENT METTRE FIN À CES PRATIQUES VIA LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ

Présentation au Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes

Julia Levin, Oceana Canada



L'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer; comment mettre fin à ces pratiques via la transparence et la traçabilité

Présentation au Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes

À PROPOS D'OCEANA CANADA

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Le Canada possède le plus long littoral au monde, avec une superficie océanique de 7,1 millions de kilomètres carrés, soit l'équivalent de 70 % de sa masse terrestre. Oceana Canada croit fermement que le Canada a l'obligation nationale et internationale de s'assurer que nos ressources naturelles sont gérées de façon responsable afin de fournir une source de protéines alimentaires pour une population mondiale en pleine croissance.

Oceana Canada travaille en collaboration avec la société civile, les institutions académiques, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement fédéral afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur richesse d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous pourrions fortifier nos communautés, profiter de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et enfin, protéger notre avenir.

RECOMMANDATIONS

1. Oceana Canada demande au Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre de communes de recommander à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) d'implanter des exigences de traçabilité strictes et vérifiables, du bateau à l'assiette, pour tous les produits de la mer vendus au Canada; ceci, afin d'empêcher les produits de la mer capturés illégalement d'entrer dans le marché canadien. Les informations accompagnant les produits de la mer à chaque étape de l'approvisionnement devraient répondre aux cinq grandes questions (qui, quoi, où, quand et comment) de la capture, la transformation et la distribution. De plus, ces systèmes de traçabilité doivent être accompagnés de mécanismes de vérification et d'exécution, tels que des inspections visant à confirmer la véritable identité des produits de la mer.
2. Oceana Canada demande également au Sous-comité de recommander à l'ACIA de travailler avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour exiger la documentation des captures, afin de confirmer l'origine et la légalité de tous les produits de la mer canadiens et importés; ceci, conformément aux exigences actuelles en Union européenne et les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture que (FAO).¹

FONDEMENTS

1. ***L'esclavage moderne et le travail des enfants ont déjà été bien documentés dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer***

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) représente près d'un tiers des captures de poissons à l'échelle mondiale, avec une valeur annuelle estimée à 23 milliards de dollars (USD).² La

¹ FAO (2017) Voluntary guidelines for catch documentation schemes. Available: <http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/CDS/TC2016/wpAnnex.pdf>

² Schaeffer, D. (2017) Illegal fishing threatens far more than ocean health. Pew Trusts. <http://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/blogs/compass-points/2017/07/18/illegal-fishing-threatens-far-more-than-ocean-health>

pêche **illégal**e comprend les activités qui ne respectent pas les lois ou les réglementations établies, tant celles adoptées à l'échelle régionale qu'internationale. La pêche **non déclarée** comprend les activités qui sont mal ou non déclarées. La pêche **non réglementée** survient dans les secteurs ou pour certains stocks de poissons qui n'ont pas fait l'objet de mesures de gestion ou de conservation, ou lorsque les activités de pêche sont effectuées de façon non conforme aux responsabilités de l'État envers la conservation des ressources biologiques marines en droit international.³

Le lien entre la pêche illégale et les pratiques d'esclavage moderne, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes ainsi que le travail des enfants, ont été documentés en détail et exposés par plusieurs enquêtes journalistiques telles que celles effectuées par l'Associated Press⁴, le New York Times⁵ et le Guardian.⁶

Ces enquêtes, et d'autres faites ultérieurement⁷ ont dévoilé des preuves exhaustives d'un esclavage systémique et bien organisé sur les navires impliqués dans la pêche illégale. En effet, des migrants sans papiers sont vendus, kidnappés et entraînés par ruse à bord de navires où ils sont forcés de travailler. Ces enquêtes ont aussi révélé l'existence « d'îles-prisons » (par exemple, l'île de Benjina en Indonésie), où les gens sont amenés de force, parfois dans des cages, pendant que les capitaines des navires retournent au port. Ces esclaves, une fois libérés, décrivent des violations flagrantes des droits de la personne, incluant des esclaves qui se sont fait battre ou même assassiner. Parallèlement à cet esclavage moderne, le travail des enfants est une pratique courante dans la pêche et l'aquaculture à travers le monde.^{8,9}

Les produits de la mer capturés par ces navires impliqués dans la pêche INN ont été associés aux chaînes d'approvisionnement de plusieurs grandes entreprises nord-américaines telles que Wal-Mart, Costco, Sysco, Nestlé et Kroger, ainsi que des producteurs d'aliments pour animaux tels que Fancy Feast, Meow Mix et Iams.^{10,11} Selon Verité, une ONG qui se concentre exclusivement sur les violations des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement, le trafic d'êtres humains est présent dans presque toutes les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer.¹² Le rapport *2014 Trafficking in Persons* produit par le Département d'État des États-Unis, a démontré des preuves du trafic d'êtres humains dans les secteurs de la pêche et l'aquaculture en Asie, en Afrique et en Amérique centrale.¹³

Plusieurs causes expliquent la prévalence de l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer :

- i. La difficulté de réglementer les activités de pêche en eaux internationales;
- ii. La latitude d'exécution limitée des gouvernements là où les violations ont lieu;

³ Presidential Task Force on Combatting IUU Fishing and Seafood Fraud (2015) Action plan for implementing the task force recommendations. Available: http://www.nmfs.noaa.gov/ia/iuu/noaa_taskforce_report_final.pdf

⁴ McDowell, R., Mendoza, M. & Mason, M. (2015) AP Exclusive: AP tracks salvor boats to Papua New Guinea. Associate Press News. Available: <https://apnews.com/c2fe8406ff7145a8b484deae3f748aa5/ap-tracks-missing-slave-fishing-boats-papua-new-guinea>

⁵ Urbina, I. (2015) The Outlaw Ocean. New York Times. Available: <https://www.nytimes.com/interactive/2015/07/24/world/the-outlaw-ocean.html>

⁶ Hodal, K. & Kelly, C. (2014) Trafficked into slavery on Thai trawlers to catch food for prawns. The Guardian. <https://www.theguardian.com/global-development/2014/jun/10/-sp-migrant-workers-new-life-enslaved-thai-fishing>

⁷ Stop Illegal Fishing (2017) FISH-i Africa: Our Future. Gaborone, Botswana.

⁸ Verite (2016) Fishing and Aquaculture. Available: <http://www.verite.org/wp-content/uploads/2016/12/Fishing-and-Aquaculture-Overview.pdf>

⁹ Verite (2016) Recruitment Practices and Migrant Labour Conditions in Nestlé's Thai Shrimp Supply Chain. Available: http://www.verite.org/wp-content/uploads/2016/11/NestleReport-ThaiShrimp_prepared-by-Verite.pdf

¹⁰ Urbina, I. (2015) The Outlaw Ocean. New York Times. Available: <https://www.nytimes.com/interactive/2015/07/24/world/the-outlaw-ocean.html>

¹¹ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

¹² Verite (2016) Fishing and Aquaculture. Available: <http://www.verite.org/wp-content/uploads/2016/12/Fishing-and-Aquaculture-Overview.pdf>

¹³ Verite (2016) Fishing and Aquaculture. Available: <http://www.verite.org/wp-content/uploads/2016/12/Fishing-and-Aquaculture-Overview.pdf>

- iii. Des chaînes d'approvisionnement complexes et opaques, où plusieurs opportunités se présentent pour les pratiques illégales;
- iv. Une forte demande envers les produits de la mer bon marché.^{14,15}

2. Les produits de la mer capturés illégalement entrent dans le marché canadien

Une quantité croissante de produits de la mer vendus au Canada est importée; selon les estimations, jusqu'à 80 pour cent de ces produits consommés au Canada seraient importés.¹⁶ Ces produits suivent un parcours très long, complexe et reconnu pour être opaque du navire de pêche jusqu'à notre assiette, où les risques de fraude et d'étiquetage trompeur se trouvent à toutes les étapes.¹⁷ La fraude des fruits de mer comprend toute activité malhonnête qui entraîne la fausse représentation du produit acheté, incluant la non-divulgation de l'identité ou l'origine véritables du poisson. Ces pratiques permettent au poisson capturé illégalement d'entrer le marché canadien via une nouvelle identité « légale ».¹⁸ Les lacunes en matière de traçabilité facilitent la distribution de produits illégaux à travers le monde.¹⁹ Au moment où le poisson se retrouve dans l'assiette du consommateur, sa véritable identité est un mystère.²⁰

Le Canada a très peu de mesures en place afin d'empêcher les produits illégaux d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement.²¹ Certains rapports indiquent qu'une proportion de 25 à 30 pour cent des produits de la mer sauvages importés aux États-Unis provient de sources illégales ou non déclarées.²² Malgré qu'aucune étude similaire n'ait été effectuée au Canada, des experts ont avancé qu'en raison de nos importations similaires, la grande quantité de fruits de mer importés au Canada en provenance des États-Unis ainsi que la législation moins stricte, les chiffres seraient semblables, ou même plus élevés, au Canada.²³

Une récente étude effectuée à petite échelle par des chercheurs de l'Université Dalhousie et l'Université York (Royaume-Uni) a révélé que jusqu'à 22 pour cent des fruits de mer importés au Canada couraient le risque de provenir de pêche INN. Le rapport souligne que ce chiffre est probablement sous-évalué.²⁴ Une étude italienne sur les importations de fruits de mer a démontré que les produits issus de Thaïlande, de Chine et du Vietnam avaient la plus grande proportion d'inexactitudes au niveau de l'étiquetage.²⁵ En ce qui a trait à la quantité et la valeur des fruits de mer importés au Canada, ces pays se situent au deuxième, troisième et quatrième rang, étant uniquement devancés par les États-Unis.²⁶

¹⁴ Stop Illegal Fishing (2017) FISH-i Africa: Our Future. Gaborone, Botswana.

¹⁵ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

¹⁶ Townley, A. (2017) Risk Assessment of Illegal, Unreported, Unregulated and Mislabeled Seafood in Canadian Values Chains. Dalhousie University. Submitted for publication.

¹⁷ FishWise (2017) Advancing Traceability in the Seafood Industry: Assessing Challenges and Opportunities. Available: <https://www.fishwise.org/traceability/traceability-white-paper>

¹⁸ Stiles, M., Kagan, A., Shaftel, E. & Lowell, B. (2013) Stolen Seafood: the impact of pirate fishing on our oceans. Oceana. Available: <http://oceana.org/reports/stolen-seafood-impact-pirate-fishing-our-oceans>

¹⁹ World Vision (2016) Supply Chain Risk Report: Child and forced labour in Canadian consumer products. Available: http://nochildforsale.ca/wp-content/uploads/2016/06/Child-and-forced-labour-report_jun-08.pdf#

²⁰ Stiles, M., Kagan, A., Shaftel, E. & Lowell, B. (2013) Stolen Seafood: the impact of pirate fishing on our oceans. Oceana. Available: <http://oceana.org/reports/stolen-seafood-impact-pirate-fishing-our-oceans>

²¹ Townley, A. (2017) Risk Assessment of Illegal, Unreported, Unregulated and Mislabeled Seafood in Canadian Values Chains. Dalhousie University. Submitted for publication.

²² Pramod, G. et al. (2014) Estimates of illegal and unreported fish in seafood imports to the USA. *Marine Policy*, 48: 102–113.

²³ Bailey, M. (2017) Evaluation of the Regulatory and Market Environment to Combat Seafood Mislabelling and Fraud in Canada. Oceana. Unpublished manuscript.

²⁴ Townley, A. (2017) Risk Assessment of Illegal, Unreported, Unregulated and Mislabeled Seafood in Canadian Values Chains. Dalhousie University. Submitted for publication.

²⁵ Guardone, L. et al. (2017) DNA barcoding as a tool for detecting mislabeling of fishery products imported from third countries: An official survey conducted at the Border Inspection Post of Livorno-Pisa (Italy). *Food Control*, 80: 204–216.

²⁶ Fisheries and Oceans Canada (2008) Section 4 – International Trade (fish and seafood products). Available:

3. Le Canada n'utilise pas les exigences de documentation et de traçabilité préconisées par les autres pays progressistes afin d'empêcher l'entrée de produits illégaux dans le marché

Une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement permet le suivi des poissons à chaque étape, du moment où ils sortent de l'eau jusqu'à notre assiette. Cette traçabilité s'avère nécessaire pour assurer la transparence et la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement.²⁷ Les organismes non gouvernementaux, les gouvernements et l'industrie des fruits de mer reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'implanter à grande échelle une traçabilité électronique à toutes les étapes d'approvisionnement afin d'assurer la sécurité, la légalité et l'identification des produits de la mer.^{28,29,30}

Parallèlement, des systèmes de documentation des prises sont utilisés afin de certifier que les produits de la mer sont bien été capturés légalement, selon les autorisations nécessaires et conformément aux mesures pertinentes de conservation et de gestion des pêches.³¹ C'est en combinant la documentation des prises et les normes de traçabilité que nous pourrions empêcher le poisson capturé illégalement d'entrer dans notre chaîne d'approvisionnement et d'atteindre le marché.³² Par ailleurs, de telles mesures aideraient les autorités pertinentes à exécuter les lois anti-traffic dans l'industrie des produits de la mer, en procurant un mécanisme de suivi détaillé et fiable pour retracer le parcours des produits liés à l'esclavage, du lieu de production jusqu'au lieu d'importation.³³

L'Union européenne et les États-Unis ont mis en place plusieurs normes de traçabilité et exigences relatives à la documentation des prises afin d'empêcher le poisson de sources illégales d'entrer dans le marché. Ces mesures représentent un excellent exemple à suivre pour le Canada.

L'UE, le plus grand importateur de fruits de mer, a mis en œuvre des dispositions légales parmi les plus strictes au monde afin de combattre la fraude des fruits de mer et la pêche INN. Parmi ces dispositions, notons la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement, la documentation des prises, des normes détaillées pour l'étiquetage, un processus de vérification des pays tiers qui restreint les importations des pays qui ne combattent pas activement la pêche INN, ainsi que des pénalités pour les citoyens de l'UE qui font ou soutiennent la pêche illégale à travers le monde.³⁴

En mars 2015, l'administration Obama a annoncé la création d'un groupe de travail interagence contre la pêche INN afin de modifier la façon dont les produits de la mer arrivent en sol américain, avec une attention spéciale sur les abus environnementaux et les violations des droits de la personne. La mission déclarée du groupe était de combattre la pêche illégale et les crimes qui sont associés, tels que la fraude

<http://dfo.mpo.gc.ca/stats/commercial/cfs/2008/section8-4-eng.htm>. Accessed: September 20, 2017.

²⁷ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

²⁸ Hardt, M., Flett, K. & Howell, J. (2017) Current barriers to large-scale interoperability of traceability technology in the seafood sector. *Journal Food Science*, 82(S1): A3-A12.

²⁹ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

³⁰ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

³¹ Fisheries and Oceans Canada. Trade tracking: catch documentation schemes, statistical documentation plans, and documentation requirements. Available: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/international/psma-cfpr/sheet-feuille-eng.htm>

³² Hosch, G. & Blaha, F. (2017) Seafood traceability for fisheries compliance. FAO Fisheries and Aquaculture technical paper, 619. Food and Agriculture Organization of the United Nations.

³³ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

³⁴ European Commission (2008) Council Regulation No 1005/2008 of 29 September 2008 establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing, amending Regulations (EEC) No 2847/93, (EC) No 1936/2001 and (EC) No 601/2004 and repealing Regulations (EC) No 1093/94 and (EC) No 1447/1999.

des fruits de mer et le travail forcé. Pour ce faire, l'agence a mis en œuvre l'obligation pour les compagnies de déclarer où le poisson a été pêché, le type d'engin utilisé et quels navires l'ont ramené.³⁵

Une nouvelle réglementation, le *Seafood Import Monitoring Program*, entrera en effet le 1er janvier 2018 rendra obligatoire la documentation des captures et la déclaration des informations relatives à la chaîne de possession, du lieu de capture jusqu'à la frontière américaine, pour les espèces considérées comme à risque de fraude ou de pêche illégale.³⁶

Malgré qu'il s'agisse d'une initiative appréciable, le *Centre for American Press* a identifié trois grandes lacunes dans la réglementation :³⁷

- i. L'application ne comprend que 13 espèces ou groupes d'espèces. 1 200 espèces étant vendues aux États-Unis, l'application limitée du programme ne fera que transférer le risque de fraude et de pêche INN aux espèces non incluses;
- ii. Les exigences de traçabilité prennent fin à la frontière; la chaîne d'approvisionnement n'est donc pas entièrement transparente;
- iii. Les problématiques liées à la main-d'œuvre ont été ignorées. Le programme devrait inclure les données à propos des conditions de travail à bord des navires (ex : manifestes d'équipage, temps passé en mer), qui constitue un outil très efficace contre l'esclavage. Jusqu'à ce jour, la NOAA, l'agence responsable de l'implantation du programme, a choisi de se concentrer uniquement sur les populations de poissons au lieu d'inclure la main-d'œuvre.

Au Canada, le commerce des produits de la mer est réglementé et géré par plusieurs organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Au fédéral, les produits de la mer vendus à l'échelle internationale ou interprovinciale sont régis par l'ACIA, qui a le mandat d'assurer la salubrité des aliments au Canada. Pêches et Océans Canada (MPO) est l'organisme fédéral responsable de la gestion des pêches; il exécute les lois visant la prévention, la dissuasion et l'élimination de la pêche illicite. Pour compliquer les choses, les provinces et les municipalités jouent aussi un rôle dans la réglementation de l'approvisionnement. Cependant, leurs responsabilités ne sont pas identiques partout au pays.

Les informations sur la traçabilité et la documentation de l'approvisionnement des produits de la mer au Canada sont très limitées, et les standards de traçabilité sont minimes. Seuls le nom commun de l'espèce et son pays d'origine (qui pourrait n'être en fait que le dernier lieu où le produit a été transformé) doivent suivre le produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement.³⁸ Malgré que l'ACIA ait reconnu cette problématique et ait inclut la traçabilité dans son projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, les exigences actuelles ne sont pas suffisantes pour empêcher le poisson de sources illégales d'entrer au Canada.

Les informations recueillies par l'ACIA à l'importation comprennent le nom commun, le numéro de série taxonomique (correspondant au nom scientifique), la méthode de production et le pays de capture.³⁹ Aucune information n'est exigée quant au secteur précis de capture, le navire de pêche ou la chaîne de possession, incluant tout transbordement ou transformation. En outre, il n'est pas obligatoire que ces informations suivent le produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

³⁵ Presidential Task Force on Combating IUU Fishing and Seafood Fraud. (2015) Action Plan for Implementing the Task Force Recommendations. Available: http://www.nmfs.noaa.gov/ia/iuu/noaa_taskforce_report_final.pdf

³⁶ Magnuson-Stevens Fishery Conservation and Management Act; Seafood Import Monitoring Program, 150507434-5999-01 C.F.R. (2016).

³⁷ Sutton, T. & Siciliano, A. (2016) Seafood Slavery: Human trafficking in the international fishing industry. Center for American Progress. Available: <https://www.americanprogress.org/issues/green/reports/2016/12/15/295088/seafood-slavery/>

³⁸ Zhang, J. & Bhatt, T. (2014) A guidance document on the best practices in food traceability. *Comprehensive Reviews in Food Science and Food Safety*, 13(5) 1074-1103.

³⁹ Canadian Food Inspection Agency (2016) Instructions to Complete the Fish Import Notification form. Available: <http://www.inspection.gc.ca/food/fish-and-seafood/imports/instructions-notification-form/eng/1412638794210/1412638794804>

Le MPO a lancé le Programme de certification des captures en 2010 afin de se conformer aux exigences de l'UE en matière de traçabilité, et ainsi prouver que les produits de la mer canadiens n'ont pas été capturés illégalement. Il s'agit d'un programme suivi sur une base volontaire pour les entreprises désirant exporter leurs produits en UE. Il n'existe aucune exigence de certification pour les producteurs canadiens; également, les importateurs n'ont pas à présenter un certificat de capture avec leurs produits.⁴⁰

CONCLUSION

Pour combattre efficacement la fraude des fruits de mer et la pêche illégale, et fermer le marché aux fournisseurs qui commettent de l'esclavage moderne, le Canada doit établir un système complet qui s'harmonisera avec celui de ses partenaires commerciaux principaux et qui rehaussera la transparence dans les chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, il doit exiger la documentation des prises et la traçabilité complète des produits.

1. **Oceana Canada demande au Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre de communes de recommander à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) d'implanter des exigences de traçabilité strictes et vérifiables, du bateau à l'assiette, pour tous les produits de la mer vendus au Canada; ceci, afin d'empêcher les produits de la mer capturés illégalement d'entrer dans le marché canadien. Les informations accompagnant les produits de la mer devraient répondre aux cinq grandes questions (qui, quoi, où, quand et comment) de la capture, la transformation et la distribution. Des inspections régulières doivent aussi être faites afin de confirmer l'identité des produits.**
2. **Oceana Canada demande également au Sous-comité de recommander à l'ACIA de travailler avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour exiger la documentation des prises, afin de confirmer l'origine et la légalité de tous les produits de la mer canadiens et importés; ceci, conformément aux exigences actuelles en Union européenne et les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture que (FAO).⁴¹**

⁴⁰ Fisheries and Oceans Canada (2016) Country-specific catch certification requirements. Available: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/ccp-pcc/export/catchcountry-pays-captures-eng.html>.

⁴¹ FAO (2017) Voluntary guidelines for catch documentation schemes. Available: <http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/CDS/TC2016/wpAnnex.pdf>